

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 JUIN 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, Mme GARRY, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme DE POIX), M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme PAPONNAUD), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à Mme HALIPRÉ), M. TABIT (pouvoir à Mme DEMBLON-POLLET).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 149 - Subventions exceptionnelles aux associations locales - Exercice 2023 - RAC Omnisport.

Le Maire indique que le RAC Omnisport de Rueil compte 4664 adhérents pour une quinzaine de sections sportives (handball, volley, tennis, badminton...).

Parmi les différentes disciplines, la section Handball Féminin s'est particulièrement démarquée en obtenant des résultats permettant à son équipe d'évoluer en ligue Nationale 1. Cette évolution induit cependant des coûts supplémentaires.

Afin d'assurer la pérennité du budget de l'association et permettre à sa section Handball Féminin de participer au championnat Nationale 1, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000€ à l'association RAC Omnisports.

Enfin, pour les clubs sportifs résidents du complexe sportif omnisport Alain Mimoun, une subvention exceptionnelle est attribuée afin de compenser la mise à disposition de places de stationnement auprès de la société INDIGO. Cette subvention exceptionnelle concerne notamment la section Tennis de Table du Rueil Athlétic Club pour un montant de 2 430€ au

titre des places facturées en 2022.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et ses textes d'application ;

Vu le Budget Primitif 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 juin 2023 ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 37 430 € à l'association RAC Omnisports au titre de l'exercice 2023, ventilée comme suit :

- 35 000 € au titre de la section Handball féminin et de sa poursuite en Nationale 1
- 2430 € au titre de la section tennis de table au regard des places de stationnement facturés aux clubs résidents du Complexe Alain Mimoun.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer l'ensemble des documents afférents à l'application de cette délibération, notamment les éventuels avenants à la convention passée avec l'association au titre de sa subvention annuelle.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 10 juillet 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230704-lmc146011-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 10 juillet 2023